

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 976

présenté par

Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

-----

**ARTICLE 11 BIS**

Compléter l'article par les mots :

« afin de permettre une meilleure prise en compte de la biodiversité terrestre ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'agence française pour la biodiversité est, dans sa structure actuelle, trop déséquilibrée en défaveur des milieux terrestres, c'est pourquoi il serait opportun que les opérateurs de l'État compétents dans ce domaine lui soient rattachés. On peut notamment penser à l'ONF ou à l'ONCFS.